

N° 28

Séance du mardi 14 mai 2024

**OBJET :** SYNDICAT DE LA FOURME DE MONTBRISON AOP :  
AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET  
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514\_CCD28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024  
Publication : 21/05/2024



**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

**Pouvoirs :** Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à

Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

**Absents :** Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

**Secrétaire de séance :** Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière développement économique, la délibération n°12 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des subventions,

Vu la délibération n°21 du 04 avril 2023 approuvant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Loire Forez agglomération et le Syndicat de la Fourme de Montbrison AOC afin d'accompagner financièrement le bénéficiaire dans ses actions d'animation, de promotion, et d'aide à une production de qualité de la filière de l'appellation d'origine protégée AOP fourme de Montbrison,

Considérant que Loire Forez agglomération soutient les actions de partenaires s'inscrivant dans le prolongement des compétences et des projets communautaires, et notamment celles contribuant au développement et à la structuration des filières agricoles emblématiques du territoire et à la promotion de ses AOP,

Le montant de la subvention attendue pour 2024 est identique aux années précédentes, soit 35 000€, et donnera lieu à un avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée entre Loire Forez agglomération et le syndicat de la fourme de Montbrison.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention de 35 000€ au syndicat de la Fourme de Montbrison AOP au titre de l'année 2024,
- approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre Loire Forez agglomération et le syndicat de la Fourme de Montbrison AOP pour la période 2023 – 2024 – 2025,
- autoriser le Président ou son substitut à signer cet avenant et tout document afférant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'attribution d'une subvention de 35 000€ au syndicat de la Fourme de Montbrison AOP au titre de l'année 2024,

- approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre Loire Forez agglomération et le syndicat de la Fourme de Montbrison AOP pour la période 2023 – 2024 – 2025,
- autorise le Président ou son substitut à signer cet avenant et tout document afférant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024  
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,